



GUIDE ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU STAN

GrandNancy
COMMUNAUTÉ URBAINE & HUMAINE

stan





SOMMAIRE

- P 4 Principes d'accessibilité des lignes du réseau Stan
- P 5 Zoom sur les lignes
- P 6 Les arrêts aménagés
- P 7 Les bus accessibles
- P 8 Votre voyage étape par étape
- P 12 Le système Actitam
- P 13 Handistan
- P 14 Liste des arrêts aménagés ligne par ligne

INTRODUCTION

L'accessibilité aux moyens de déplacement est une des conditions essentielles à la bonne insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

A travers les objectifs qu'elle s'est fixée en termes d'accessibilité la Communauté urbaine du Grand Nancy montre sa détermination dans ce domaine pour garantir la mobilité de tous.

Au-delà de l'enjeu d'intégration et d'égalité pour l'ensemble des usagers face aux services publics, il s'agit d'un élément de qualité de vie, d'amélioration des transports en commun qui s'intègre logiquement à la politique des déplacements du Grand Nancy.

Avec le nouveau réseau Stan, toutes les lignes sont désormais considérées comme accessibles. Certains aménagements restent

nécessaires pour répondre aux ambitions de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », c'est pourquoi ce guide identifie les règles d'accessibilité et les situations particulières que vous pouvez encore rencontrer lors de vos déplacements.

Les actions menées en matière d'accessibilité et les missions assurées par le Grand Nancy n'auraient pu être possibles sans l'investissement des associations et des élus, qui au sein de leurs communes, œuvrent à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées.

Nous tenons ici à les remercier et formuler le vœu que ce guide de l'accessibilité réponde aux attentes relayées par la commission intercommunale pour l'intégration des personnes handicapées.

André Rossinot

Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy

Laurent Garcia

Vice-président délégué aux transports en commun

Valérie Debord

Vice-présidente déléguée à la cohésion sociale



PRINCIPES D'ACCESSIBILITÉ DES LIGNES DU RÉSEAU STAN :

1

Toutes les lignes
sont accessibles

2

Les véhicules
non accessibles sont
marqués avec un
pictogramme spécifique :



3

La mise aux normes
d'accessibilité des arrêts
est un plus, ce n'est pas
ce qui permet de déclarer
une ligne accessible

4

Les conducteurs sont formés
à l'utilisation de la rampe
d'accès et à l'accostage
du véhicule au plus
près de l'arrêt

ZOOM SUR LES LIGNES :

LIGNE 1 : accessible aux personnes à mobilité réduite sur 70% du trajet. Les stations *Vandœuvre CHU Brabois* et *Essey Mouzimpré* sont accessibles, ainsi que les stations comprises entre *Callot* (incluse) et *Gérard Barrois Stade Marcel Picot* (incluse).

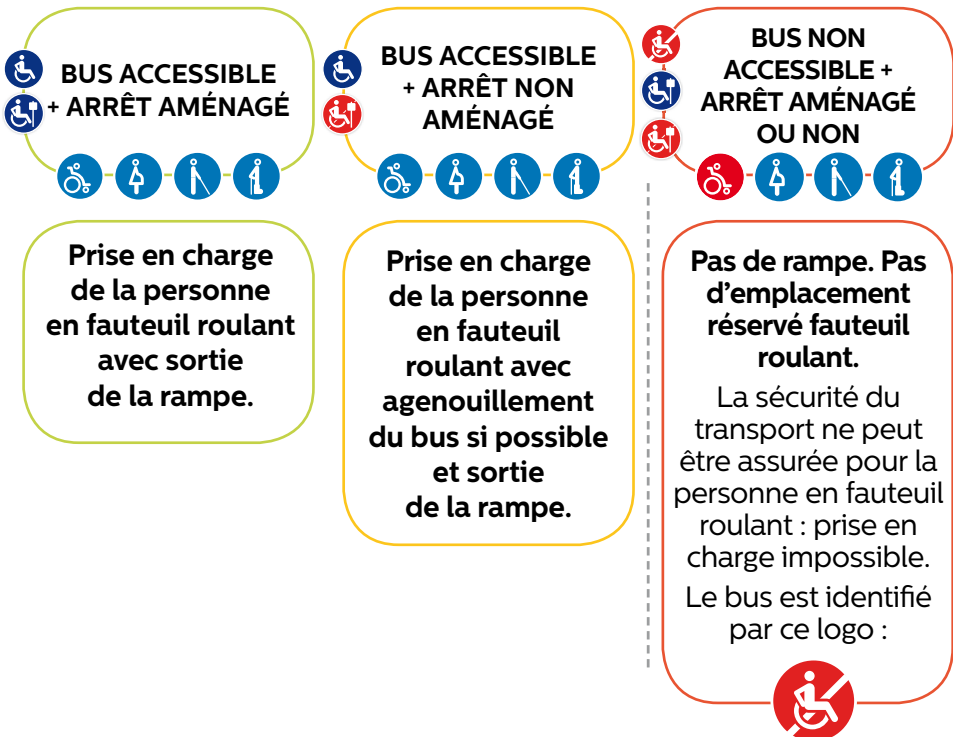
LIGNE 2 : accessible sur tout l'itinéraire

- > le véhicule accoste à 10 cm maximum du trottoir
- > le véhicule s'arrête en face de l'abribus ou du poteau :



ce repère est alors au niveau de la 2^{ème} porte et les bandes de guidage utiles aux non-voyants sont en face de la porte avant.

LIGNES 3 À 19, LIGNES P'TIT STAN, LIGNES MOBISTAN :





LES ARRÊTS AMÉNAGÉS



- 1 ACCÈS EN PENTE DOUCE :**
pour un accès facile à l'arrêt pour les personnes à mobilité réduite.
- 2 TROTTOIR SURÉLEVÉ :**
la différence de niveau entre le bus et l'arrêt est faible pour faciliter la montée.
- 3 MARQUAGE AU SOL DE LA ZONE DE SORTIE DE LA RAMPE D'ACCÈS :**
indique l'emplacement où se tenir pour utiliser la rampe d'accès.
- 4 LES ARRÊTS SONT ALIGNÉS À LA VOIE DE CIRCULATION**
pour permettre au bus d'accoster en alignement parfait avec le trottoir.



Pour connaître les arrêts aménagés, ligne par ligne, rendez-vous à la fin de ce guide ou sur

www.reseau-stan.com

LES BUS ACCESSIBLES

Un bus accessible :

- est à plancher bas (sans marche)
- dispose d'une rampe d'accès (électrique et/ou manuelle)
- et d'un espace sécurisé aménagé à l'intérieur



Actuellement, 70% des véhicules du réseau Stan sont accessibles et signalés par ce pictogramme à l'avant droit du véhicule et de chaque côté de la deuxième porte (la porte d'accès équipée de la rampe).



Les véhicules non accessibles, qui ne permettent pas un voyage sécurisé pour les personnes en fauteuil roulant, sont désignés par ce pictogramme à l'avant du véhicule et de chaque côté de la deuxième porte.

Conformément à la loi, tous les véhicules seront accessibles au plus tard en 2018, au fur et à mesure du renouvellement des bus.



VOTRE VOYAGE ÉTAPE PAR ÉTAPE

1 • VOUS INFORMER :

ALLOSTAN

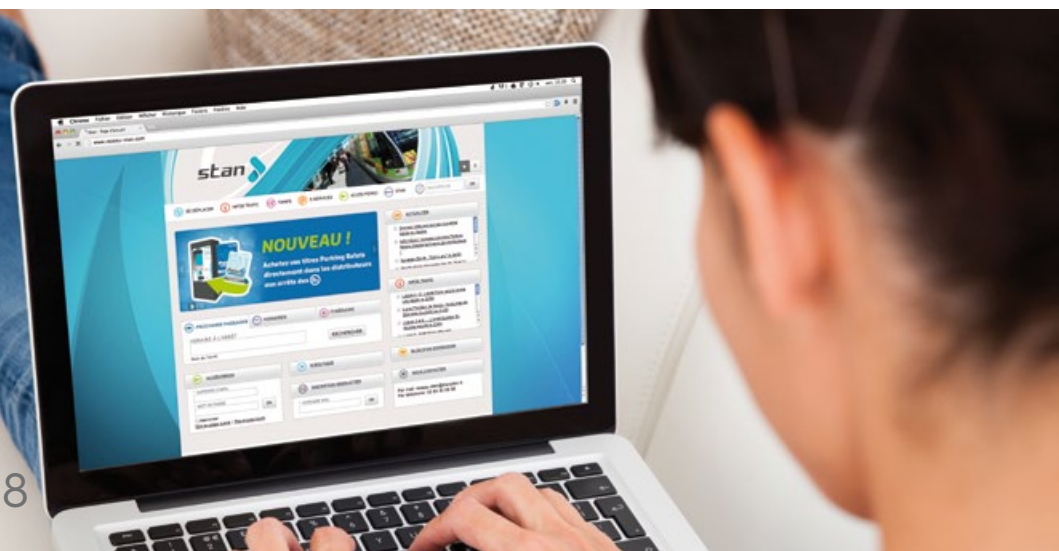
Après des conseillers clientèle du service Allostan au 03 83 30 08 08. Service ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h30 et le samedi de 8h à 16h.

SUR INTERNET :

- > site internet : www.reseau-stan.com
- site accessible aux non-voyants
- informations horaires, prochains passages, recherche d'itinéraire, tarifs...
- inscription pour recevoir gratuitement par e-mail et/ou SMS les actualités du réseau et les informations des lignes que vous utilisez



- > les applications Stan et G-Ny, disponibles pour I-phone et Android vous permettent également de vous informer pendant votre déplacement (itinéraire, horaires...)





2 • ACHETER VOTRE TITRE DE TRANSPORT

DANS LES AGENCES COMMERCIALES :

- 44 rue des Carmes à Nancy
 - Place de la République (Espace Transport) à Nancy
- Agences accessibles aux PMR et ouvertes du lundi au samedi de 7h à 19h30.

EN LIGNE, vous pouvez charger votre carte SimpliCités sur l'e-boutique : www.reseau-stan.com (rubrique E-service).

LES PRINCIPAUX ARRÊTS DU RÉSEAU DISPOSENT DE DISTRIBUTEURS DE TITRES, équipés d'une fonction sonore pour guider les malvoyants.

Pour connaître le titre de transport le plus adapté à vos déplacements, renseignez-vous auprès des conseillers clientèle ou sur www.reseau-stan.com (rubrique Tarifs).

3 • À L'ARRÊT



LA VALIDATION :

Les arrêts principaux du réseau sont équipés de valideurs sur le quai (situés à chaque extrémité du quai). Utilisez-les pour **valider votre titre avant de monter** dans le véhicule et faciliter ainsi votre installation à bord.

LE POSITIONNEMENT À L'ARRÊT POUR LES PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT :



- 1 •  Placez-vous au niveau de ce symbole au sol pour les arrêts accessibles ou au milieu de la station pour les arrêts non aménagés. Ainsi, à l'arrivée du bus, vous êtes situé en face de la deuxième porte, celle qui est équipée de la rampe d'accès.
- 2 • A l'arrivée du bus, vérifiez le pictogramme situé à l'avant du bus et de chaque côté des portes centrales :



Le bus est accessible aux personnes en fauteuil roulant (rampe d'accès et espace aménagé à l'intérieur), vous pouvez monter.



Le bus ne permet pas aux personnes en fauteuil roulant de voyager en toute sécurité car il ne dispose pas de rampe d'accès et d'espace aménagé à l'intérieur. N'hésitez pas à demander au conducteur de se renseigner pour savoir si le bus suivant est accessible.

LE POSITIONNEMENT À L'ARRÊT POUR LES PERSONNES

Info : si la rampe d'accès d'un bus accessible est temporairement hors service, un message est diffusé sur la girouette avant et indique « rampe d'accès indisponible ».

MALVOYANTES :



Placez-vous au niveau du repère podotactile .
A l'arrivée du véhicule, vous êtes ainsi situé en face de la porte avant. Des places vous sont réservées dans chaque véhicule, à proximité du conducteur.

4 • PENDANT LE VOYAGE

LA MONTÉE :

Lorsque le bus arrive à l'arrêt, le conducteur :

- agenouille le bus si l'arrêt n'est pas aménagé
- actionne la rampe d'accès, située au niveau de la porte centrale
- ouvre les portes



Vous montez à bord. Vous validez votre titre (si vous ne l'avez pas validé à l'arrêt) : un valideur se situe à l'entrée au niveau de l'emplacement réservé.

L'INSTALLATION :



Vous vous positionnez dans l'emplacement réservé et signalé par ce symbole, avec le frein serré et dos à la circulation pour voyager en toute sécurité. Le conducteur ferme les portes, rentre la rampe d'accès et redémarre.



Tous les véhicules accessibles du réseau Stan (trams et bus) disposent d'une seule place réservée au fauteuil roulant. Pour des raisons de sécurité, deux personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas être dans le même véhicule. Dans le cas contraire, leur responsabilité est engagée.

PENDANT LE VOYAGE :

La plupart des véhicules sont équipés d'écrans multimédias avec annonce visuelle et sonore des arrêts.



LA DESCENTE :

Vous signalez au conducteur votre arrêt de descente, quelques minutes avant votre arrivée, grâce au bouton d'appel situé au niveau de l'emplacement réservé.

Lorsque le bus arrive à votre arrêt de descente, le conducteur l'agenouille si l'arrêt n'est pas aménagé.

Vous vous positionnez face à la porte. Pendant ce temps, le conducteur actionne la rampe d'accès, puis ouvre les portes. Vous pouvez alors descendre du véhicule.



Les personnes malvoyantes peuvent descendre par la porte avant du bus.



Info : si la rampe d'accès est hors service pour votre descente, le conducteur utilise la rampe manuelle située à l'avant du véhicule.

Si le bus n'est pas équipé de rampe manuelle, le conducteur fait appel à l'assistance du réseau qui intervient alors avec une rampe mobile. Vous pouvez ainsi descendre à l'arrêt de votre choix.

LE SYSTÈME ACTITAM

Aux stations des lignes 1 et 2 et aux principaux arrêts de bus, les renseignements diffusés par les bornes d'information (lignes en passage et temps d'attente) sont accessibles aux malvoyants grâce à un système sonore spécifique activé grâce à un boîtier.

Pour en savoir plus et acquérir ce boîtier, consultez le site de l'association Valentin Haüy : **www.avh.asso.fr/magasin**

HANDISTAN

Le service Handistan est réservé aux personnes en fauteuil roulant, invalides ou non voyantes. Le service est assuré par le GIHP Lorraine Transports.

RÉSERVEZ POUR VOYAGER

Il est nécessaire de réserver pour voyager. Vous réservez au plus tard la veille avant 12h pour des déplacements du mardi au samedi, ou le vendredi avant 12h pour des déplacements le dimanche et le lundi. Si vous souhaitez faire plusieurs réservations, nous vous invitons à envoyer votre demande par écrit pour faciliter son traitement (voir adresse en bas de page).

DES VÉHICULES ADAPTÉS

Les véhicules Handistan peuvent transporter jusqu'à 3 fauteuils roulants ou 4 personnes assises. Ils sont spécialement équipés pour accueillir en toute sécurité les personnes à mobilité réduite : fauteuil arrimé au plancher, ceinture de sécurité avec boucle (type ceinture de sécurité automobile).

Tous les titres de transport Stan sont valables sur le service Handistan.


RÉSERVATIONS / RENSEIGNEMENTS

Tél. 03 83 51 05 43 - de 7h à 17h45 du lundi au vendredi

Numéro d'urgence* : 06 07 70 26 31

Handistan - 15 allée des Grand Pâquis - 54180 Heillecourt

* le week-end ou en semaine, en dehors des heures d'ouverture du standard et en cas de nécessité uniquement.



Pour tous renseignements,
rendez-vous à la rubrique
ACCESSIBILITÉ
du site internet du réseau Stan
www.reseau-stan.com

allostan

du lundi au vendredi
de 7h à 19h30
le samedi de 8h à 16h
03 83 30 08 08